

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC



ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 27 Juin (27/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Marie-Claude DULAC **Conseillère Municipale.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Michel PIRAME, M. Mathieu RICHARD, Mme Marie CASTRO, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

06 – 27 Juin 2015

CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL D'AUXILIAIRE DE VIE DE LOISIRS (A.V.L.) POUR L'ETE 2015

Rapporteur : Mme GASC

Dans le cadre du projet d'accueil d'enfant en situation de handicap sur les accueils de loisirs municipaux de la ville de Moissac, la Commune a accueilli un enfant atteint d'un handicap pendant les vacances de printemps.

Après un bilan établi avec la famille et l'équipe d'animation, il relève que l'accueil de cet enfant ne peut se faire sans un accompagnement par une tierce-personne indépendante de l'équipe d'encadrement.

La Commune a déposé un dossier de prise en charge financière d'un A.V.L (Auxiliaire de Vie de Loisirs) auprès de la Maison Départementale de la Personne Handicapée (M.D.P.H) en accord avec la famille représenté par la maman.

La M.D.P.H prendra en charge 75 % du salaire de la personne recrutée, le reste étant à la charge de la collectivité. La mairie sera le recruteur en accord avec la MDPH et la famille.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale la nécessité de créer cet emploi occasionnel afin de permettre l'accueil de cet enfant pendant les vacances d'été scolaire sur le Centre de Loisirs municipal de Montebello.

SERVICE ENFANCE

Nombre de postes	Qualité	Rémunération charges et congés payés compris	Nombre d'heures	Période de recrutement
1	Adjoint d'animation 1° classe Echelon1 – indice majoré 323	15,75 € de l'heure	66 14	6 semaines du 13 juillet au 21 août 2015 selon présence de l'enfant Préparation de l'accueil, bilan avec la coordinatrice et la famille

Coût de l'AVL : 1260,00 € (charges et congés payés compris)

Prise en charge MDPH : 945,00 € (75 %)

Reste à charge pour la collectivité : 315.00 €

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la création de l'emploi occasionnel précité aux conditions susvisées

Pour copie conforme
Moissac le 29 juin 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :